

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 28

Objet :
Dénomination des voies

Date de convocation :

5 avril 2023

Date d'affichage :

5 avril 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

15

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE
(TARN ET GARONNE)**

L'an deux mille vingt trois
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE
M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : M. Alain MALMON, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Pauline SEILHAN

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L. 2213-28 du code général des collectivités territoriales, le Maire est compétent pour la gestion de la numérotation des habitations. La dénomination des voies publiques relève de la compétence du conseil municipal.

Dans le cadre d'un programme global les voies des communes ont été dénommées par délibération du 17 février 2015.

Il est nécessaire de rajouter une nouvelle voie à Saint-Maurice (ancien chemin dénommé chemin rural de Saint-Maurice au cadastre et reliant Grande rue de Saint-Maurice à la route de l'Honor de Cos) : **chemin de Rufes**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Approuve les propositions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL